## Objet du courrier :

Sauvegarde du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) – Projet de Loi de Finances 2025

Monsieur, Madame le/la Député.e, Monsieur/Madame la Sénatrice/Sénateur,

**J'apporte mon soutien** à **Radio Calade**, radio associative implantée au cœur de notre territoire du Beaujolais-Val-de-Saône.

Je tiens à vous faire part de ma profonde inquiétude face à la **Proposition de Loi de Finances 2025**, présentée jeudi 10 octobre par le gouvernement. Celle-ci prévoit une **réduction de près de 30% du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique** (FSER), soit une coupe budgétaire de plus de 10 millions d'euros, pour des crédits alloués à plus de **770 radios** associatives en France.

Cette diminution inédite, menace directement la pérennité des radios associatives, qui jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique, culturelle et sociale de nos territoires. Ces médias de territoire et du lien social sont souvent les seules à offrir une plateforme d'expression aux citoyens, à garantir la diversité des opinions, et à mettre en lumière les acteurs locaux, qu'il s'agisse des élus, des associations ou des initiatives citoyennes.

Dans l'écosystème local, et depuis 1978, Radio Calade représente et agit pour :

- Un projet collectif porté par des bénévoles
- Un levier pour l'expression citoyenne dans l'espace public, celui des ondes
- Faire découvrir et soutenir le tissu associatif, social, culturel et les artistes du territoire
- Faire rayonner la richesse économique et entrepreneuriale
- Mettre en vitrine les expérimentations et initiatives visant au développement durable et à la protection de l'environnement
- Mener un projet éducatif d'éducation aux médias et à l'information (EMI) par l'expérimentation et la réalisation concrète de productions radiophoniques

La réduction du FSER aurait des conséquences irréversibles : suppression de plus de **800 emplois** dans un secteur déjà fragilisé, recul du pluralisme, appauvrissement de la diversité médiatique locale, et affaiblissement de l'offre culturelle. Les radios associatives, véritables **entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire,** sont le deuxième employeur du secteur radiophonique, après le service public, cependant elles peinent déjà à absorber les augmentations de charges d'exploitation face à la diminution des dispositifs d'aide, tels que les emplois aidés.

Enfin, cette coupe budgétaire est d'autant plus paradoxale que les radios associatives sont en première ligne pour former les jeunes (et moins jeunes) à **l'éducation aux médias et à** 

**l'information**, une mission essentielle face aux défis contemporains : concentration des médias, croissance de l'intelligence artificielle mal utilisée et explosion des fakenews.

Je vous sollicite donc pour qu'à l'occasion de l'examen du Projet de Loi de Finances 2025, vous déposiez ou souteniez des amendements visant à annuler cette réduction et à rétablir un soutien de l'importance des radios associatives pour notre société.

Je vous remercie par avance pour votre écoute et votre engagement en faveur du pluralisme des médias, de la culture et de l'économie sociale et solidaire.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame le/la Député.e, Monsieur, Madame le.la Sénateur/sénatrice, l'expression de mes salutations distinguées.

En tant qu'auditeur-trice, je soutiens ma radio associative locale Radio Calade.

[Signature]